

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Enseignement supérieur : des prise des activités académiques

SUSPENDUE pour cause de pandémie de Covid-19, l'année académique 2019-2020 dans les universités et grandes écoles n'a toujours pas repris. Alors que l'année tire à sa fin, pendant que l'épidémie poursuit son cours avec son lot de contaminations au Gabon, le gouvernement avait, lors d'une rencontre réunissant le ministre de l'Enseignement supérieur, les chefs d'établissements, les syndicats d'enseignants et les mutuelles d'étudiants, les 27 et 28 mai derniers, statué sur les modalités de reprise des activités pédagogiques pour clôturer l'année de juin à août 2020. Une reprise sur laquelle le Snec émet des réserves, tout en posant des conditions.

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

LE spectre d'une année blanche qui se profile à l'horizon au niveau des universités et grandes écoles, tend à se confirmer, au regard de la crise sanitaire actuelle. Au demeurant, la réalité est que, dans un contexte de psychose exacerbée par l'augmentation inquiétante du nombre de contaminations par le Covid-19, l'éventualité d'une reprise des activités pédagogiques, dans le supérieur, tel que préconisé par le ministère de tutelle (de juin à août 2020, reprise partielle des activités spécifiques: soutenances, examens et corrections) suscite quelques réticences.

Le Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec), s'exprimant sur la question lors du point de presse qu'il a tenu, hier, à l'Université Omar-Bongo (UOB), a fait part de ses doutes. "S'agissant de la reprise partielle et totale, le Snec s'interroge sur la faisabilité de ce projet dans le respect strict des mesures barrières. Notamment le regroupement de moins de 10 personnes, la distanciation sociale", a indiqué Nathalie Sima-Eyi, vice-président du bureau national du Snec. Au cours du même point de presse, les enseignants-chercheurs, par la voix de leur porte-parole, ont évoqué la problématique des infrastructures dans les établissements supérieurs. L'arrimage de l'existant aux nouvelles méthodes d'enseignement, telles que l'introduction du télé-enseignement couplé au présentiel, ne peut se

faire en l'état actuel. Pour ainsi dire, le "Snec émet des réserves quant à l'effectivité et l'opérationnalisation du télé-enseignement censé démarrer au mois de septembre", ajoute Mme Sima-Eyi. (lire ci-contre).

Et si elle a tenu à préciser que le syndicat national des enseignants-chercheurs "est d'avis pour une reprise des activités académiques", elle n'a pas manqué d'évoquer d'autres points de crispation qui sont, à ses yeux, autant de préalables à un red-

marrage au sein de l'enseignement supérieur. "Toutefois, il (le Snec) tient à rappeler au gouvernement qu'aucune reprise ne sera possible dans les universités et grandes écoles en l'absence de la régularisation des situations administratives: présalaires, postes budgétaires, reclassements après Cames et stage, changement de spécialité, rappels solde; l'apurement de la dette due aux vacances, de l'arrimage de la pension retraite au nouveau système de rémunération".

Pour le reste, le syndicat a marqué son soutien aux mesures gouvernementales en matière de lutte contre la pandémie de Covid-19. Ses adhérents ont, à

cet effet, adopté la proposition de leur ministre de tutelle visant à valoriser les initiatives locales. En l'occurrence, les mécanismes de lavage des mains de l'École normale supérieure d'enseignement technique (Enset), le gel hydroalcoolique de l'Institut de pharmacologie et de médecine traditionnelle (Iphametra) et la fabrication des bavettes par l'Institut de technologie d'Owendo (ITO).

Une même tutelle qui, de son côté, reste fidèle au calendrier ébauché fin mai (lire ci-contre). Reste donc à savoir si sa mise en œuvre peut se faire sans l'adhésion et l'implication d'un partenaire majeur. L'enjeu ici étant de taille: sauver une année académique qui avait à peine démarré avant sa suspension.



Les membres du Snec, lors de leur point-presse, dans le strict respect

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DEUX ANS DE PERTURBATIONS



- 05/03/2018** : L'entrée principale de l'Université Omar Bongo barricadée, suite au mouvement de grève déclenché par les responsables du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec-uob) et ceux de la Force de réflexion et d'action pour l'enseignement supérieur (Frapes), réclamant le départ du recteur de l'UOB, Marc-Louis Ropivia.
- 07/06/2019** : Portail et route barricadés. Les étudiants de l'UOB sortent de leurs amphithéâtres, revendiquant leurs bourses, en pointant du doigt l'Etat et l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG).
- 24/06/2019** : Pas de reprise de cours dans les universités et grandes écoles gabonaises. Ainsi en a déclaré le Snec-uob réclamant le paiement des services rendus, la régularisation des situations administratives, la prise en compte du dernier indice dans le calcul de la pension retraite.
- 11/02/2020** : Le recteur de l'Université Omar Bongo, Pr. Marc-Louis Ropivia démissionne en relevant que sa mandature à la tête de l'UOB a été "souvent trop perturbée par l'activisme de personnes s'étant clairement opposées à ma reconduction".
- 04/03/2020** : L'Université Omar Bongo sous tension. Le Snec-uob et la Frapes ont décidé de suspendre les cours, suite au non-paiement des primes de vacances.

© D. Maixant MOUSSAVOU
Source : Documentation de l'Union

interrogations autour de la re-

" Il n'y a pas d'ambiguïté par rapport à la reprise de cours "



et des gestes barrières.

ENA
Libreville/Gabon

POUR le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, " il n'y a pas d'ambiguïté par rapport à la reprise de cours ". L'étude des conditions de ce redémarrage a été disséquée au cours des deux réunions tenues par l'ensemble des parties prenantes à l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (UISO). Il a été arrêté à cette occasion que de juin à août 2020, la reprise ne concernera que les activités pédagogiques spécifiques, notamment les soutenances, les examens et les corrections. Secrétaire général de ce département ministériel, Pr Tom Mabenga Ylenga estime, à juste titre,

Et s'agissant de la reprise totale des cours, elle devra se déployer de septembre 2020 à janvier 2021 avec l'introduction du télé-enseignement couplé au présentiel, apprend-on.



Photo : BANDOMA

Le secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur, Tom Mabenga Ylenga.

que " les conditions posées par le Snec à l'occasion de son assemblée générale " ont été passées au peigne fin lors de ces rencontres de l'UISO. Par exemple, la généralisation du e-learning (télé-enseignement) sera bien menée, ce d'autant que certains établissements universitaires, à l'instar de l'Institut national des sciences de gestion (INSG), l'expérimentent avec succès depuis 2 ans. Cependant, note le SG de l'Enseignement supérieur, les autres

problèmes posés, comme l'apurement de la dette due aux vacations, les régularisations des situations administratives... ainsi que les modalités ont fait l'objet d'une budgétisation de l'ordre de 21 milliards de francs, qui sera soumise prochainement en Conseil des ministres. Et s'agissant de la reprise totale des cours, elle devra se déployer de septembre 2020 à janvier 2021 avec l'introduction du télé-enseignement couplé au présentiel, apprend-on.

Téléenseignement : une adaptation locale

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon



Photo : DR

AU regard de l'évolution de la pandémie de coronavirus qui paralyse le secteur de l'enseignement supérieur depuis le 16 mars dernier, le secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur avait demandé aux écoles supérieures de commencer des enseignements numérisés adressés aux étudiants, selon leur niveau d'apprentissage. En effet, plusieurs établissements ont dû s'adapter au télé-enseignement dans le but d'achever le programme annuel, à l'instar de la BGF Business School (BBS).

"Les cours en ligne sont effectifs dans notre établissement depuis le 15 avril 2020 via l'application Microsoft team. C'est une application facile d'usage et assez interactive permettant l'organisation de cours. BBS a fait un effort en octroyant la connexion mais les difficultés demeurent toujours. L'école s'adapte malgré le contexte actuel pour que nous puissions finir le programme dans les délais impartis", indique le président de la mutuelle,

«Sur le télé-enseignement censé démarrer en septembre, le Snec émet des réserves...»

la mutuelle,

Ntoutoume Maindome Héric. Du côté du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) qui se réunissait hier à l'occasion d'un point de presse (lire ci-contre), la mise en place de ce nouveau système d'enseignement pose un certain nombre de problèmes. "Sur le télé-enseignement censé démarrer en septembre, le Snec émet des réserves sur l'effectivité de son opérationnalisation pour la date indiquée au regard du sous-équipement des établissements, des problèmes de connexion, de la fracture numérique nationale, etc.", précise la vice-présidente du syndicat, Nathalie Sima-Eyi.